

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 45

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Association des Personnels du Conseil Général des Bouches du Rhône (Escapade),
subvention annuelle de fonctionnement 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1 39 08**

PRESENTATION DU RAPPORT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention formulée par l'Association des Personnels du Conseil général des Bouches-du-Rhône « ESCAPADE 13 », au titre de l'année 2016, pour la reconduction de ses activités.

Créée le 18 novembre 1987, cette association a pour but d'organiser des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs en faveur du personnel du Département des Bouches-du-Rhône.

L'action de l'association s'exerce en faveur des agents publics territoriaux, titulaires, stagiaires et contractuels travaillant pour le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, qu'ils soient en activité ou en retraite, et en faveur de leurs familles.

Son siège social est fixé à l'Hôtel du Département.

L'association ESCAPADE 13 bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement destinée à la réalisation de ses activités ainsi que de moyens en locaux et personnels fournis par le Conseil départemental, dont les modalités de mise à disposition ont été fixées par conventions passées par délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 22 septembre 1995 et du 18 décembre 2009.

OPPORTUNITE DE LA DEMANDE

Je vous rappelle qu'ESCAPADE 13 a bénéficié ces quatre dernières années des subventions suivantes pour son fonctionnement annuel :

- 2012 : 1.617.314 €
- 2013 : 1.797.828 €
- 2014 : 1.863.600 €
- 2015 : 2.035.882 €

La progression des subventions s'explique à la fois par la décision d'augmenter l'aide de base au fonctionnement de sorte à suivre la progression de l'activité de l'association en constante hausse, ainsi que la partie de l'aide consacrée au coût des médailles du travail et enfin par la progression automatique du coût du personnel mis à disposition. Le nombre d'adhérents est également en progression constante, et atteint 5.730 fin 2015.

Il faut rappeler le fait qu' Escapade 13 doit répondre à une obligation fixée par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, l'obligeant à rembourser à la collectivité la masse salariale relative au personnel mis à disposition pour celle-ci auprès de l'association.

La commission permanente du 18 décembre 2009 a prévu les modalités de cette opération dans le cadre d'une convention actualisée relative à la mise à disposition de personnel du Département auprès d'Escapade 13.

En conséquence, il est nécessaire d'allouer annuellement une subvention complémentaire à Escapade 13 pour lui permettre de respecter cette obligation en neutralisant les mouvements comptables relatifs au personnel mis à disposition, la volonté de notre collectivité étant d'assurer la bonne santé des comptes de l'association et son bon fonctionnement.

La Commission permanente du 17 Juillet 2015 a acté une augmentation de la subvention à hauteur de 10 558 € au titre de la progression des coûts d'activité de l'association.

Elle a également acté le principe d'une augmentation de la valeur faciale du ticket culture de 23 € à 50 €, ticket remis aux adhérents de l'association qui en font la demande, et ce lors de sa séance du 17 juillet 2015. Cette augmentation s'est traduite à ce titre par l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 147 000 €.

En conséquence la part de la subvention destinée au fonctionnement d'Escapade 13 est passée de 1 365 122 € à 1 522 680 € en 2015 - soit une progression de 157 558 € - à laquelle s'ajoute la part affectée au coût du personnel mis à disposition, à savoir 513.202 €, soit un total de 2.035.882 €

*

*

*

Pour l'année 2016, les activités proposées par Escapade 13 se déclinent ainsi :

- Séjours d'hiver, de printemps, d'été et d'automne en direction des enfants, des adultes, des familles et des retraités ; séjours linguistiques ; activités sportives ;
- Activités culturelles : théâtre, concerts, abonnements et billetterie, visites, ateliers ; ticket culture ;
- Activités en direction des retraités : sorties, gâteau des rois ;
- Activités diverses : sections chasse, randonnée, cinéma, bons de remise en forme, secteur évènementiel (ateliers cuisine, montgolfière, football, etc.), sorties tout public (crèche de Noël, visites de dégustation, etc.) ;
- Secours d'urgence et avances remboursables ;
- Médailles d'honneur du travail.

Le budget prévisionnel 2016 établi par les responsables de cette association est le suivant :

- total de la subvention affectée aux frais relatifs au personnel mis à disposition : 517 029 €. Cette partie de la subvention fera l'objet d'une régularisation en cours d'exercice en fonction du montant réel des frais de mise à disposition.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur cette proposition, dont le montant s'élève à 2 039 709 euros.

PROGRAMME	OPERATION	LIBELLE	IMPUTATION	ENGAGEMENT CP
24 002	A créer	Escapade 13	65 / 58 / 6574	2 039 709 €

En cas de décision favorable, il conviendra :

- de prélever la dépense correspondante, soit 2 039 709 €, sur le chapitre 65 des crédits de paiement mis à disposition au titre du Budget Départemental 2016 ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, qui sera adaptée en tant que de besoin.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL